

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 août 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance ordinaire du 3 septembre 2019, le second projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (**RCA10-08-5**) pour un immeuble situé 910, avenue Sainte-Croix (lot 2 190 214).

Ce second projet contient la disposition suivante qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de résolution modifiant le **projet particulier (PPCMOI)** visant à autoriser l'agrandissement d'un centre communautaire au **910, avenue Sainte-Croix** (lot 2 190 241) a pour objet de :

- Déroger au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, notamment aux normes régissant les marges latérales, le nombre de cases de stationnement, l'aménagement d'un stationnement et aux usages permis prévus à la grille des usages et normes.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone C16-016 délimitée approximativement à l'est, par l'avenue Sainte-Croix, à l'ouest, par la rue Saint-François-Xavier; au nord, par le boulevard de la Côte-Vertu et au sud, par la rue Decelles. Une demande peut provenir de la zone C16-016 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de résolution, cette disposition pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de résolution peut être consulté au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 11 septembre 2019

Daniel Simon
Secrétaire-substitut du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO
SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM**

Following the public consultation meeting held on August 21, 2019, the Saint-Laurent Borough Council adopted, at the regular meeting on September 3, 2019, the second draft resolution approving a particular construction project, modification or occupancy of a building (RCA10-08-5) for a building located 910 Sainte-Croix Avenue (lot 2,190,214).

This said second draft resolution contains provisions which may cause interested persons to request that the resolution containing such provisions be submitted for their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The **second draft resolution** amending the particular project (PPCMOI) authorizing the expansion of a community center at **910, avenue Sainte-Croix** (lot 2 190 241) aims to:

- Derogate from by-law number RCA08-08-0001 on zoning, including the standards governing lateral margins, the number of parking spaces, the development of a parking lot and the permitted uses provided for in the grid of uses and standards.

These provisions are likely subject to referendum approval and affect the zone C16-016 approximately delimited to the east, by avenue Sainte-Croix, to the west, by the rue Saint-François-Xavier, to the north, by boulevard de la Côte-Vertu and to the south, by rue Decelles. An application may come from zone H15-127 and all areas contiguous to it.

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during regular office hours.

Where no valid application is received with respect to the second draft resolution, the provisions may be included in the resolutions that are not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

This second draft resolution may be consulted at the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, September 11, 2019

Daniel Simon
Secretary-substitute of the Borough Council